

Embargo jusqu'au début de la conférence de presse du Conseil fédéral

Une étape importante pour la prise en charge psychothérapeutique est à portée de main

En ouvrant la procédure de consultation sur l'introduction du modèle de la prescription, le Conseil fédéral tient une ancienne promesse. Les psychothérapeutes saluent cette décision. Une étape importante pour l'amélioration de la prise en charge psychothérapeutique est ainsi à portée de main.

Le Conseil fédéral a ouvert aujourd'hui la procédure de consultation sur le modèle de la prescription pour la psychothérapie psychologique. Il propose que les psychothérapies effectuées par des psychologues-psychothérapeutes soient à l'avenir remboursées par l'assurance de base, à condition d'avoir été prescrites par un médecin. Pour l'instant, l'assurance de base ne prend en charge ces coûts que si le psychothérapeute fournit sa prestation sous la supervision d'un médecin. Le passage du modèle de la délégation actuellement en vigueur à celui de la prescription se fait attendre depuis longtemps.

Éliminer les obstacles

«Le passage au modèle de la prescription permet d'éliminer un obstacle qui, jusqu'à présent, empêchait de nombreuses personnes d'accéder à la psychothérapie ambulatoire», déclare Yvik Adler, coprésidente de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP). Dans le modèle actuel de la délégation, les personnes qui ne peuvent pas payer elles-mêmes l'essentiel de leur thérapie se voient confrontées à de longs délais d'attente. Ce qui a de lourdes conséquences. Non seulement pour les personnes concernées, mais aussi pour la société. «Lorsque les problèmes psychiques ne sont pas traités à temps, il en résulte des souffrances chroniques et des séjours hospitaliers très coûteux. À cela s'ajoutent des arrêts de travail qui représentent des milliards de francs à la charge de l'économie», indique Gabriela Rüttimann, présidente de l'Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP).

Chose promise, chose due

Christoph Adrian Schneider, président de l'Association Professionnelle Suisse de Psychologie Appliquée (SBAP) se réjouit également de l'ouverture de la consultation: «Nous l'attendions depuis longtemps. Le Conseil fédéral a constaté à plusieurs reprises que le système actuel n'était plus approprié et qu'il devait être changé.» Rien qu'au cours de l'année passée, cinq conseillers nationaux différents ont soumis au total dix interpellations sur le sujet. Dans ses réponses, le Conseil fédéral s'est maintes fois engagé à prendre des mesures. À présent, il tient sa promesse, répondant aussi au souhait de la population suisse. De novembre 2018 à mars 2019, près de 100 000 personnes ont signé la pétition «Éliminer les obstacles – garantir la prise en charge des maladies psychiques», qui demandait le remplacement du modèle de la délégation par celui de la prescription.

Tous les médecins doivent être habilités à prescrire

Les associations de psychologues FSP, ASP et SBAP vont maintenant se mobiliser pour que la modification proposée de l'ordonnance entre rapidement en vigueur. Il est important de pouvoir faciliter au maximum l'accès à la psychothérapie ambulatoire. «La nouvelle ordonnance ne doit pas créer de nouveaux obstacles. Ce serait catastrophique pour les personnes concernées», explique Stephan Wenger, coprésident de la FSP.

Informations complémentaires:

Service de presse de la FSP, 031 388 88 48, media@fsp.psychologie.ch

Le modèle actuel:**la psychothérapie déléguée**

Les psychologues-psychothérapeutes exercent leur activité comme employés d'un cabinet médical, sous la supervision et la responsabilité d'un médecin délégant, qui facture les soins à l'assurance maladie de base via TARMED. Ce goulet d'étranglement cause des délais d'attente inutiles et des lacunes de prise en charge.

Notre revendication:**le modèle de la prescription**

Les médecins doivent prescrire une psychothérapie. Ensuite, les psychologues détenteurs d'un titre postgrade fédéral en psychothérapie fournissent leurs prestations de manière indépendante et sous leur propre responsabilité. Ils facturent leurs prestations directement via l'assurance de base. Ceci garantit l'accès à une prise en charge précoce.

La **Fédération Suisse des Psychologues (FSP)** est, depuis sa fondation en 1987, la principale association suisse de psychologues. Elle compte aujourd'hui quelque 8000 membres et regroupe 45 associations affiliées. Sur le plan social et politique, la FSP représente une force active au service de la santé mentale, du développement personnel et de la capacité de se réaliser de tout un chacun.

www.psychologie.ch

L'**Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP)** est la seule association professionnelle en Suisse dédiée uniquement aux différents domaines de la psychothérapie. Nous comptons parmi nos membres quelque 850 particuliers détenteurs du titre de spécialisation en psychothérapie de l'ASP, reconnu par la Confédération, et 25 instituts de formation postgrade. Avec d'autres associations professionnelles et régionales, nous formons un réseau dans lequel nous encourageons les échanges, apprenons les uns des autres et essayons de susciter plus de considération pour la psychothérapie en Suisse.

www.psychotherapie.ch

La **SBAP** est l'**Association Professionnelle Suisse de Psychologie Appliquée**. Elle défend les intérêts professionnels de ses membres et s'engage pour l'excellence de la formation de base, de la formation postgrade et de l'exercice des métiers de la psychologie (en octroyant notamment des titres de spécialisation). Elle se bat aussi pour la reconnaissance de la psychologie appliquée sur la scène politique et dans la société, et alimente les connaissances professionnelles de ses membres. La SBAP rassemble un millier de membres. Son secrétariat se trouve à Zurich.

www.sbap.ch